



RÈGLEMENT DE PARTICIPATION



ALTO RICONOSCIMENTO
Virtù e Conoscenza



www.auditoriarecords.com
www.virtueconoscenza.com

"La culture est faite de tant d'apports différents que l'on cherche et que l'on rencontre; et la musique, langage universel qui rassemble, favorise la croissance culturelle, sollicite les réflexions et les émotions, l'amitié et la solidarité, le respect et la connaissance réciproque. Le Festival Sasinae est associé à la **Haute Reconnaissance VERTU ET CONNAISSANCE**, un événement culturel qui vise à promouvoir la paix, la protection de l'environnement, l'égalité des chances et le respect des droits de l'homme, valoriser la diversité, solliciter l'intégration interculturelle, faciliter le dialogue interreligieux et l'échange des connaissances, donner une résonance au territoire de référence avec ses ressources humaines et son patrimoine incommensurable paysager, historique, artistique et culturel". (**Cosimo Damiano ARNESANO – Président MediterraneaMente APS**)

CONCOURS INTERNATIONAL DE LA CHANSON RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Art. 1 MediterraneaMente APS et Auditoria Records - Productions Musicales, afin de promouvoir l'échange et le partage de cultures musicales différentes sur le territoire national, en particulier dans le Salento, instituent et organisent la 1ère édition du "**SASINAE FESTIVAL - INTERNATIONAL SONG CONTEST**".

Art. 2 Le concours est ouvert aux artistes individuels âgés de 16 ans ou plus (nés avant 2008) ou groupe (sans limite d'âge), à la fois italiens et étrangers, qui proposent l'exécution d'un morceau écrit par d'autres (**INTERPRÈTES**) ou l'exécution de leur propre chanson (**AUTEURS-COMPOSITEURS**). Dans le cas où ils sont coauteurs, ils devront être compositeurs exclusifs de la partie musicale, c'est-à-dire auteurs exclusifs du texte littéraire ou coauteurs des deux parties citées.

Art. 3 On pourra participer avec un morceau édité ou inédit de n'importe quel genre musical, chanté dans n'importe quelle langue, pourvu que sous peine d'exclusion du concours, **il n'est pas fait référence à des formes de "hate speech"**, c'est-à-dire à des expressions de promouvoir, fomenté et encourager la discrimination, la violence et la haine envers les personnes sur la base de la race, couleur de peau, origine nationale ou ethnique, âge, handicap, langue, religion, sexe, de l'orientation sexuelle et de toute autre caractéristique ou état personnel.

Art. 4 L'inscription doit se faire au moyen du formulaire approprié, dûment rempli et signé en bas. Pour les mineurs doivent impérativement signer, au moment de l'inscription, au moins un parent et une copie de son document de reconnaissance. Pour les groupes musicaux, la signature de tous les composants est requise. **Le formulaire de demande et la copie du présent règlement peuvent être téléchargés** à partir du site www.virtueconoscenza.com ou sur demande auprès du secrétariat organisation par e-mail: sasinae.festival@gmail.com. Pour des informations par téléphone ou par message whatsapp Contactez: 349.1045425 - 328.7679725 (langue italienne) - 389.5550080 (langue anglaise).

Art. 5 L'inscription au Festival devra être demandée à l'Organisateur (MediterraneaMente APS - Via Marzano n. 118 - 73010 - Porto Cesareo - Italy) avant le 31 janvier 2024 à travers le formulaire présent sur le site www.virtueconoscenza.com dans la section SASINAE FESTIVAL (<https://virtueconoscenza.com/sasinaefestival/>). La demande de participation doit être envoyée avec WETRANSFER (<https://wetransfer.com/>) à l'email : sasinae.festival@gmail.com, en joignant dans un unique dossier à nommer sous le nom de l'artiste :

- photos de l'artiste ou du groupe;
- brève curriculum vitae et/ou artistique (maximum 3000 caractères);
- copie du texte littéraire écrit en italien ou en langue originale avec traduction en italien;
- fichiers vidéo au format mp4 ou fichiers audio au format MP3 (par e-mail ou par courrier postal sur CD ou clé USB) contenant la chanson à chanter qui ne doit pas durer plus de quatre minutes, également l'accompagnement d'un seul instrument;
- copie du reçu du virement de 35,00 € pour les solistes, de 60,00 € par duo et trio, de 90,00 € pour les groupes de plus de trois éléments à verser sur le c/c au nom de MediterraneaMente APS, tenu auprès de la Banque de Crédit Coopératif de Leverano, ayant le code IBAN suivant : IT42U0860380180000000317317 - BIC/SWIFT : ICRAITRRGR0. **Causalité:** Contribution au FESTIVAL SASINAE - Concours international de la chanson.

Les fiches d'inscription non accompagnées de cette documentation ne seront pas prises en considération. Toute la les documents et le matériel technique envoyés pour l'admission à l'audition ne seront pas retournés.

Art. 6 Les morceaux reçus dans les délais indiqués ci-dessus seront entendus par un jury d'experts qui sans appel choisira un maximum de n. 40 (quarante) artistes qualifiés pour les **AUDITIONS PRÉSENCE (DEMI-FINALE)**. Ils pourront, s'ils le jugent opportun, envoyer à l'organisateur le clip vidéo du morceau en concours au format MP4, qui sera publié sur un site web spécialement conçu pour le vote en ligne à l'attribution du "Prix du meilleur clip vidéo".

LES AUDITIONS (Demi-finales) auront lieu en mars/avril 2024 à Porto Cesareo (LE). Les artistes semi-finalistes, après un bref entretien avec le jury de sélection du FESTIVAL SASINAE, se produiront en direct avec l'utilisation d'instruments de musique et/ou de bases de musique. Il ne sera pas permis de chanter en playback, ou la présence de chœurs seulement mais pas de la voix-guide. Le Jury aura la tâche de choisir quatre artistes (éventuellement deux interprètes et deux compositeurs) pour la finale, en tenant compte des paramètres d'évaluation suivants:

- maîtrise de scène,
- technique vocale,
- technique instrumentale,
- arrangement,
- originalité du morceau,
- texte littéraire,
- impact radio.

L'absence d'un concurrent au jour et à l'heure fixés entraînera son exclusion du concours. MediterraneaMente APS fournira un lieu approprié et des équipements techniques pour la tenue des auditions la norme nécessaire, qui sera préalablement communiquée aux concurrents sélectionnés.

Art. 7 LES ARTISTES FINALISTES se produiront en direct en juin 2024 à Porto Cesareo (LE) lors de la **Cérémonie de Remise du Haut Prix VERTU ET CONNAISSANCE - VIII édition**; leur absence dans le jour et l'heure entraînera leur exclusion du concours.

Ils seront attentivement écoutés et évalués par le directeur artistique **Antonio CHINDAMO** (producteur) et par un jury technique composé de professionnels de la musique et du spectacle, présidé par **Yari CARRISI POWER** (Auteur-compositeur) qui proclamera les lauréats, auxquels seront décernés les prix suivants:

➤ **Premier/e classé/a (Lauréate/Trice du Festival Sasinae):**

- Trophée "Festival Sasinae";
- Production d'enregistrements, avec publication en ligne, de deux morceaux de musique à enregistrer au studio AUDITORIA RECORDS de Fino Mornasco – Como (www.auditoriarecords.com)
- Inscription aux sélections pour la participation à un concours d'importance nationale/internationale avec le label DISCHI POP;
- Interview en direct dans les radios nationales et étrangères partenaires de l'événement.

➤ **Deuxièmes classés au pair (Les trois autres finalistes):**

- Plaque "Festival Sasinae";
- Interview en direct dans les radios nationales et étrangères partenaires de l'événement;
- Inscription à d'importants festivals italiens et/ou étrangers.

Art. 8 Un certificat de participation sera remis à tous les participants. En outre, **les prix suivants seront attribués spéciales:**

- Plaque d'immatriculation "Meilleur clip"
- Plaque "Prix de la critique"
- Plaque "Prix Poésie - Meilleur texte"
- Plaque "Meilleur arrangement"
- Plaque "Meilleure interprétation"

Art. 9 Le jugement du Jury est sans appel dans toutes les phases du concours. Les Jurés ayant des rapports de parenté ou d'affinité avec un ou plusieurs concurrents doit le déclarer et s'abstenir de participer.

Art. 10 Tous les participants à la signature de la demande de participation:

- garantissent à l'Organisateur de ne pas violer les droits de tiers et le dégagent de toute responsabilité morale, civile et patrimoniale pour tout dommage pouvant résulter de leur participation à la manifestation pour des personnes ou choses;
- autorisent l'Organisateur, conformément au D.Lgs 196 du 30/06/2003 et au RGPD n. 2016/679, à insérer ses données dans ses listes pour l'envoi de son propre matériel d'information et la diffusion éventuelle de ses données pour des initiatives du même genre entreprises par des tiers;

- dichiarano qu'il n'est pas exigé pour les frais de voyage, de nourriture et d'hébergement, sans préjudice de la possibilité de l'Organisateur de conclure une convention avec les hôtels locaux pour les personnes intéressées;
- cèdent à l'Organisateur tout droit relatif aux prestations artistiques et à l'utilisation de leur image,
- autorisent l'Organisateur à effectuer toutes les opérations nécessaires à la diffusion de la manifestation et déclarent de ne rien exiger de l'Organisateur lui-même et des radiodiffuseurs pour les tournages télévisés et radiophoniques et pour toutes les émissions nécessaires opérations publicitaires;
- dichiarano avoir pris connaissance et accepter intégralement tous les articles du présent règlement.

Art. 11 L'Organisateur se réserve:

- la facoltà d'annullare il concorso, nel caso di cause indipendenti della sua volontà che impedirebbero l'esecuzione,
- il diritto di apportare eventuali modifiche al presente regolamento, quando le esigenze tecniche e organizzative lo richiedano.

Il Presidente MediterraneaMente APS
Prof. Cosimo Damiano ARNESANO



Yari CARRISI POWER
(Cantautore)
Presidente della Giuria Tecnica

Antonio CHINDAMO
(Produttore discografico)
Direttore Artistico

Joele MICELLI
(Violinista)
Maestro concertatore





Sasinae festival

INTERNATIONAL SONG CONTEST



auditoriarecords

STUDIO A | STUDIO B | STUDIO C | WORKS | TEAM | CONTACT



LATEST WORKS





DEMANDE DE PARTICIPATION AUX SELECTIONS

Le soussigné né a

le domicilié a

adresse numéro de maison

numéro de téléphone e-mail

Représentant du groupe

a) DEMANDES:

pour postuler à la phase de sélection du SASINAE FESTIVAL – International Song Contest avec le morceau suivant :

.....

comme : interprète de chanson auteur-compositeur

b) DECLARE sous sa propre responsabilité

- Que l'auteur des paroles est *M./Mme Mrs.*

.....

- Que compositeur de la musique est

.....

- Que la chanson est chantée par

.....

- Pour joindre à cette demande le fichier de la chanson du concours au format MP3/MP4 e tous les documents requis par l'art. 5 du règlement du SASINAE FESTIVAL;

- Avoir lu le règlement et l'accepter pleinement.

Date

Signature

Si âgé de moins de 18 ans, un parent doit signer

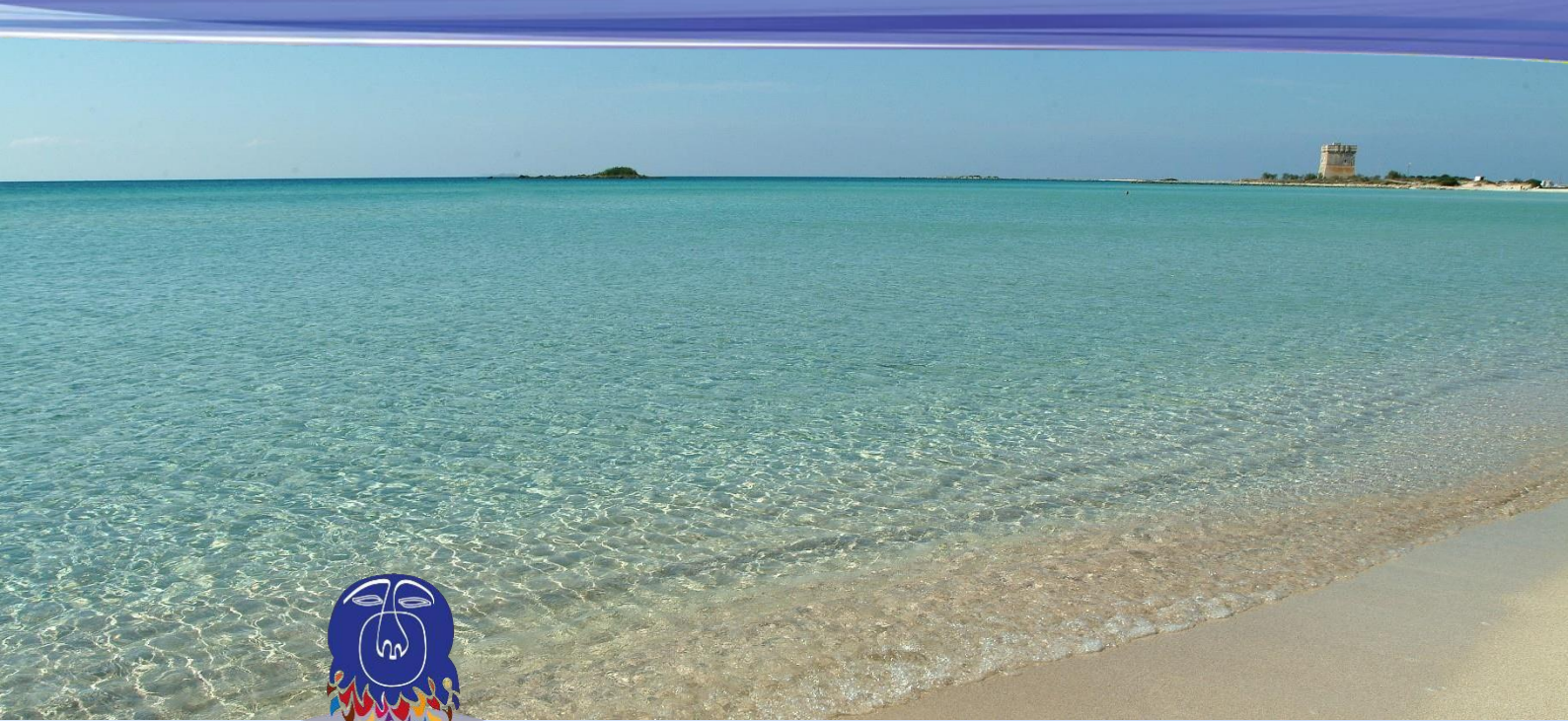
Si une bande, chaque membre doit signer





Sasinae festival

INTERNATIONAL SONG CONTEST



ALTO RICONOSCIMENTO
Virtù e Conoscenza



INFOLINE Le formulaire de demande et la copie du présent règlement peuvent être téléchargés à partir du site www.auditoriarecords.com ou à partir du site www.virtueconoscenza.com ou sur demande auprès de secrétariat organisationnel par e-mail: sasinae.festival@gmail.com

Pour des informations téléphoniques ou avec des messages whatsapp contacter : 349.1045425 - 328.7679725 (italien) - 389.5550080 (langue anglaise).

